

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaients présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Emilie CHOISMIN, Isabelle DESSERY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Frédéric MULLER, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Absents représentés : Laurence BERTRAND donne pouvoir à Jacqueline MOREL, Séverine LEGRANGER donne pouvoir à Emilie CHOISMIN, Baptiste LECAT donne pouvoir à Evelyne DESSUILLE

Absent excusé : Philippe FERCOT

Absents non excusés : Marion FREDON, Clément MOINAT

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents et représentés : 16

A été élue secrétaire de séance : Madame Emilie CHOISMIN

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

✓ **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – EXERCICE 2025**
APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE DANS LA SPL ADTO-SAO – ANNEE 2024

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel 2024.

✓ **TARIFS DE LOCATION DES SALLES – ANNEE 2026**

Conformément à l'avis rendu par la commission de finances réunie en date du 15 octobre 2025, l'assemblée, à l'unanimité, adopte les tarifs de location des salles pour l'année 2026, comme suit :

SALLE MULTIFONCTIONS (Rue de la Gare) 300 pers. (260 pers. assises)		2024	2025	2026
Location Week-end (du vendredi à 14h00 au lundi 9h) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié (de la veille 9h au surlendemain 9h)	Particuliers et sociétés de la commune	760 €	760 €	770 €
	Particuliers, Associations et sociétés extérieures	1 400 €	1 400 €	1420 €
Location jour de semaine (24 heures) le mardi, mercredi, jeudi à l'exception des jours fériés	Particuliers de la commune	265 €	265 €	270 €
	Sociétés de la commune	365 €	365 €	370 €
	Particuliers, associations et sociétés extérieures	700 €	700 €	710 €
Associations de la commune (48 heures)	1 ^{ère} et 2 ^{ème} location/an	gratuite	gratuite	gratuite
	3 ^{ème} location	415 €	415 €	420 €
	4 ^{ème} location et suivantes	760 €	760 €	770 €
Prestation de ménage uniquement due en cas de prêt gratuit exceptionnel-		Salle : 110 € Cuisine : 145 €	Salle : 110 € Cuisine : 145 €	Salle : 120 € Cuisine : 150 €
Caution		2000 €	2000 €	2000 €
Badge en cas de perte		100 €	100 €	100 €

MAISON DES ASSOCIATIONS (Place Charles de Gaulle) 40 pers.		<i>louée uniquement aux particuliers de la commune ou prêtée gratuitement aux associations</i>	2024	2025	2026
Week-end	48h du samedi 8h30 au lundi 8h15		170 €	170 €	175 €
Noël	48h du 24/12 8h30 au 26/12 8h15				
Jour de l'an	48h du 31/12 8h30 au 02/01 8h15				
Jeudi de l'Ascension	du mercredi 17h au vendredi 8h15				
Caution			400 €	400 €	400 €
Gratuité à la famille longueilloise d'un défunt ou à la famille d'un défunt longueillois			gratuité	gratuité	gratuité
SALLE PIERRE CAUET (Place Charles de Gaulle) 100 pers. assises			2024	2025	2026
Location Week-end (du vendredi à 13h15 au lundi 8h30) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié (de la veille 8h30 au lendemain 8h30)	Particuliers et sociétés de la commune		335 €	335 €	340 €
	Particuliers et sociétés extérieurs		620 €	620 €	630 €
Location jour de semaine (24 heures) le mercredi et le jeudi à l'exception des jours fériés	Particuliers et sociétés de la commune		120 €	120 €	125 €
	Particuliers et sociétés extérieurs		280 €	280 €	285 €
Associations locales (48 heures)	1ère location		gratuite	gratuite	gratuite
	2ème location		gratuite	gratuite	gratuite
	3ème location et suivantes		165 €	165 €	170 €
Prestation de ménage uniquement due en cas de prêt gratuit exceptionnel			95 €	95 €	100 €
Ciné Rural			gratuit	gratuit	Gratuit
Caution			1500 €	1500 €	1500 €

✓ **TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE – ANNEE 2026**

Conformément à l'avis rendu par la commission de finances réunie en date du 15 octobre 2025, l'assemblée, à l'unanimité, adopte les tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2026, comme suit :

CIMETIERE		2024	2025	2026
Concession de terrain	Trentenaire	385 €	390 €	395 €
	Cinquantenaire	465 €	470 €	475 €
Concession dans le columbarium	Trentenaire	385 €	390 €	395 €
	Cinquantenaire	465 €	470 €	475 €
Caveau 2 places déjà installé		1 620 €	1630 €	1640 €
Caveau 3 places déjà installé		/	2230 €	2240 €

TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Conformément à l'avis rendu par la commission de finances réunie en date du 15 octobre 2025, l'assemblée, à l'unanimité, adopte les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2026, comme suit :

NATURE DE L'OCCUPATION - ACTIVITES	MODE DE TAXATION	Tarif 2024 sans branchement électrique	Tarif 2024 avec branchement électrique (Place Charles de Gaulle uniquement)	Tarif 2025 sans branchement électrique	Tarif 2025 avec branchement électrique (Place Charles de Gaulle uniquement)	Tarif 2026 sans branchement électrique	Tarif 2026 avec branchement électrique (Place Charles de Gaulle uniquement)
Commerce ambulant (stationnement de plus d'une heure) - 1 jour par semaine	Forfait annuel	180 €	250 €	180 €	250 €	185 €	255 €
Commerce ambulant (stationnement de plus d'une heure) – à partir de 2 jours par semaine	Forfait annuel	280 €	350 €	280 €	350 €	285 €	355 €

✓ **CONVENTION PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LA COMMUNE DE LONGUEIL SAINTE MARIE ET LA COMMUNE DE CANLY POUR L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DE REPAS DESTINES AUX ENFANTS D'AGE PRIMAIRE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- De valider le projet de convention présenté en annexe,
- De nommer Monsieur Stanislas BARTHELEMY et Mesdames Laurence BERTRAND et Chantal CHARPENTIER comme membres de la commission intercommunale.

✓ **ECHANGE DE PARCELLES SNCF**

L'assemblée, avec 15 voix pour et une voix contre, adopte cette proposition d'échange foncier à la condition que la commune n'engage aucun frais.

✓ **PROJET D'AMENAGEMENT LE MUGUET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AC N° 14 « LE PIED DE PORCHEZ »**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°14 pour une contenance totale de 290 m2, au prix total de 7 018 €,
- D'accepter la prise en charge de tous les frais afférents à cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

✓ **DECISIONS MODIFICATIVES ET VIREMENTS DE CREDITS – DISSOLUTION SMIOCE – DILICO – DEPRECIATIONS DES CREANCES**

1/ DISSOLUTION SMIOCE : L'assemblée, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
002		-1901.40			
011/6281	Concours divers	+1901.40			

SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
21/2188-136	Autres immobilisations corporelles (Terrain de football)	+ 2 733.85	001		+ 2 733.85

2/ DILICO : L'assemblée, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
014/739218	Autres prél. Pour revers. de fisc. (dilico)	+51 000			
023	Virement section inv	-51000			

SECTION DE INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
23/231-159	Travaux immo. En cours (secteur nord)	-51 000	021		-51000

3/ DEPRECIATION DES CREANCES : L'assemblée, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
67/673	Titres annulés	-2680	78/781	Reprises sur dépréciations et provisions	+230
68/681	Dotations aux dépréciations et aux provisions	+2910			

✓ **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

1/ Demande de subvention au Conseil Départemental - Année 2026

L'assemblée, décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour les demandes de subventions suivantes :

- Construction pôle médiathèque
Coût HT des travaux estimés : 2 907 132.83 € (montant assiette subventionnable de 1 500 000 € HT)
Subvention calculée au taux de 27 % soit 405 000 €
- Construction pôle musique
Coût HT des travaux estimés : 917 223.73 € (montant assiette subventionnable de 800 000 € HT)
Subvention calculée au taux de 27 % soit 216 000 €
- Construction pôle médiathèque et pôle musique – phase VRD
Coût HT des travaux estimés : 215 660 € HT
Subvention calculée au taux de 27 % soit 58 228.20 €
- Construction pôle médiathèque et pôle musique – Bois énergie
Coût HT des travaux estimés : 50 000 €
Subvention calculée au taux de 50 % soit 25 000 €

- Extension et réhabilitation de la salle Saint Martin – Année 2026
Coût HT des travaux estimés : 1 100 000 € (montant assiette subventionnable de 800 000 € HT)
Subvention calculée au taux de 27 % soit 216 000 €

2/ Demande de subvention au Conseil Régional - Année 2026

L'assemblée, décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Régional pour le dossier suivant :

- Aménagement qualitatif d'espace public par la construction d'un pôle médiathèque et d'un pôle musique « Fonds d'appui aux projets locaux » :
Coût HT de l'opération estimée : 4 073 095.19 €
Subvention calculée de 20 000.00 €

3/ Demande de subventions à la DRAC - Année 2026

L'assemblée, décide, à l'unanimité, de solliciter la DRAC pour les demandes suivantes :

- Construction pôle médiathèque – phase 1
Coût HT des travaux estimés : 446 092.43 €
Subvention calculée au taux de 50 % soit 223 046.21 €
- Construction pôle médiathèque – phase 2
Coût HT des travaux estimés : 1 676 148.09 €
Subvention calculée au taux de 40 % soit 670 459.24 €

4/ Demande de subvention Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) (anciennement DSIL) - Année 2026

L'assemblée, décide, à l'unanimité, de solliciter la FIT pour le dossier suivant :

- Construction pôle musique
Coût HT des travaux estimés : 917 223.73 €
Subvention calculée au taux de 40% soit 366 889.49 €

✓ CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE A TEMPS COMPLET

L'assemblée, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1^{er} mars 2026, un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet.

✓ MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.)

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

Filière	Catégorie	Grade	Fonctions ou service (le cas échéant)
Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Agent d'accueil, secrétaire, comptable
Administrative	B	Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire générale des services, gestionnaire comptabilité, gestionnaire RH, responsable du service
Animation	C	Adjoint d'animation Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	Animatrice/teur,
Animation	B	Animateur Animateur principal de 2 ^{ème} classe Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Responsable du service, adjointe/t du service

Culturel	C	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Agent d'accueil en médiathèque
Culturel	B	Assistant de conservation Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	Responsable médiathèque
Médico-social	C	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	ATSEM
Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique 2 ^{ème} classe Adjoint technique 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	agent de maintenance, agent des espaces verts, agent d'entretien, chef d'équipe, second de cuisine, commis de cuisine
Technique	B	Technicien Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Responsable du service, Chef de cuisine

✓ **MISE EN EN PLACE DU TEMPS PARTIEL ET FIXANT LES MODALITES D'APPLICATION**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'instituer le temps partiel.

Longueil Sainte Marie, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY,

